

● (1600)

Ce fut ensuite le tour du Programme énergétique national. Les conservateurs ont été très prompts à satisfaire les multinationales américaines au lieu de poursuivre nos propres efforts de prospection. Les multinationales ayant leur siège social au sud de la frontière en sortent également gagnantes dans le cas du projet de loi concernant les produits pharmaceutiques.

Sous le gouvernement Trudeau, le parti conservateur s'est opposé au rapatriement de notre constitution. Les conservateurs voyaient d'un mauvais oeil qu'on rapatrie notre constitution, afin de permettre au Parlement canadien de modifier une facette de notre mode de vie sans avoir à demander humblement son accord à un autre pays. Quelle était donc alors la conception que l'opposition conservatrice proposait de notre pays?

Sous le gouvernement de M. Pearson, l'opposition conservatrice a conservé le même état d'esprit. Les conservateurs se sont opposés à l'adoption d'un drapeau typiquement canadien et de notre propre hymne national, un symbole de notre indépendance et de notre maturité en tant que nation.

M. McDermid: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député ne siégeait pas à la Chambre lorsque l'hymne national du Canada a été approuvé. J'y étais. Or, cet hymne a été approuvé à l'unanimité. Il est faux de prétendre que les conservateurs étaient contre l'idée. Je demande au député de retirer ces paroles.

M. Blais: Retirez ces observations.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) le sait pertinemment, sauf erreur, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Nous en sommes au débat. J'invite le député de York-Ouest (M. Marchi) à limiter le plus possible ses observations concernant le projet de loi dont nous sommes saisis.

M. Marchi: Merci, madame la Présidente. Je respecte la requête de la présidence, mais je tente de m'attarder sur la question de la souveraineté, probablement l'aspect le plus essentiel de ce projet de loi. Je voudrais profiter de mon temps de parole pour aborder ce que mes électeurs croient être l'aspect le plus répréhensible de ce projet de loi, à savoir la perte de souveraineté, l'abandon, si l'on peut dire, du droit que nous avons de guider les destinées de notre pays sans avoir à nous plier aux caprices des États-Unis. Je tente de montrer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Dans le passé, dans l'opposition ou au gouvernement, comme à l'heure actuelle, les conservateurs ont toujours été disposés à plaire à nos amis du sud, plutôt qu'à défendre notre indépendance.

À l'instar de tous les députés de mon parti, je suis conscient du fait que les Américains sont nos voisins, nos alliés et nos amis. Nous reconnaissons qu'ils sont plus nombreux que nous, plus puissants sur le plan économique et qu'ils constituent une force bien plus importante sur la scène internationale, mais ils n'ont pas pour autant le droit de nous dicter nos préférences et notre législation. Cela ne donne pas le droit aux gouvernements canadiens de céder, afin de leur plaire.

Les représentants des gouvernements libéraux passés se sont rendus à Washington, au besoin, et en toute déférence pour nos

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

amis américains, ils ont défendu face à eux ce que nous considérons être la souveraineté de notre pays. C'est là une tradition dont nous, de ce parti, sommes fiers, et dont tous les Canadiens le sont aussi. Le Canada est un pays plus jeune, plus petit et beaucoup moins puissant que les États-Unis, mais nous avons réussi à faire respecter notre indépendance. Nous avons su défendre nos aspirations et nous gagner le respect des États-Unis. J'attends avec impatience d'intervenir à nouveau au sujet de ce projet de loi lorsque la Chambre sera saisie de la motion principale.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame le Président, le gouvernement a dit que le projet de loi dont nous sommes saisis témoignait d'une grande victoire pour le Canada et sa souveraineté. Examinons de plus près les événements pour voir à quoi rime au juste ce projet de loi et ce qu'il révèle à propos de l'opinion que se font les conservateurs du Canada et des rapports entre leur gouvernement et celui des États-Unis.

Des années durant, le secteur du bois d'oeuvre aux États-Unis a prétendu être victime d'une concurrence injuste de la part de sa contrepartie au Canada. Il prétendait que les droits de coupe prélevés par les provinces équivalaient à une subvention injuste et inopportune permettant au bois d'oeuvre canadien d'accaparer une trop grande part du marché américain au détriment du bois d'oeuvre produit aux États-Unis.

Il y a quelques années, le secteur s'était plaint de la situation auprès de l'*American Trade Commission* et avait demandé qu'un droit compensateur soit imposé pour le bois d'oeuvre produit au Canada. Le secteur canadien, avec l'appui du gouvernement canadien, avait alors contesté cette plainte et, en dépit des efforts obstinés de sa contrepartie américaine, les Canadiens avaient eu gain de cause.

Quelques années après, les Américains se plaignaient de nouveau de la même chose. Cette fois cependant la différence était de taille. Au lieu d'appuyer à fond le secteur canadien dans sa lutte contre cette allégation injuste voulant que le bois d'oeuvre canadien soit subventionné et donc en position concurrentielle avantageuse et injuste sur le marché américain, le gouvernement du Canada s'est désisté.

● (1610)

Certes, au début, il s'est montré coriace et a affirmé que les Américains avaient tort. Il se proposait de contester cette accusation jusqu'au bout, mais ce n'est pas ce qu'il a fait. Ainsi, tandis que la ministre faisait la dure à cuire, nous savons à présent que les négociations se déroulaient dans les coulisses et, à vrai dire, quoi qu'on en dise, elles ne visaient qu'à brader les intérêts du Canada. Quand nous avons eu vent de ses activités, la ministre a déclaré que le gouvernement avait fait une offre finale. Cependant, il y a eu plusieurs offres finales et juste avant la nouvelle année, on a annoncé que, en vertu d'un accord, le gouvernement canadien et non le gouvernement américain imposerait une taxe sur les importations de bois d'oeuvre aux États-Unis, et que les autorités américaines auraient le droit de juger si cette taxe était bien appliquée et si les mesures imposées par les provinces en remplacement de cette taxe à l'exportation étaient équivalentes. Autrement dit,